

Conseil Municipal du 12 novembre 2019

Le douze novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Sylvaine SANTO, Gilbert DECOODT, Monique BOISSIERE, José DELAMARE, Eva GIGAN, Laurent LEBLOND, Jean-Michel MAZIER, Marie-Christine DUPUIS, Stéphanie BRUN, Gilles HATREL Carole DEBRUYNE-DELATTRE, Pierre LEBLOND, Hervé GOUBERT

Étaient excusés : Alexandra AZZOPARDI donne pouvoir à Monique BOISSIERE, Maxime TROMPIER donne pouvoir à Sylvaine SANTO

Secrétaire de séance : Jean-Michel MAZIER

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2019

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2019.

B- Communications diverses :

Point sur la gestion de la situation provoquée par l'incendie sur le site de l'usine Lubrizol :

La commune, par principe de précaution et en mesurant parfaitement la gravité de cet évènement désastreux, alors que :

- 1) Aucun message des services de l'État n'a été adressé à Madame le Maire avant 14h30 le jeudi 26 septembre. Cet unique message lui annonçait que le feu était circonscrit.
- 2) Roncherolles n'était pas citée parmi les 12 communes de la Métropole rouennaise devant fermer leurs établissements scolaires

Sylvaine SANTO a décidé de mettre en place, après avoir eu connaissance de la catastrophe par le biais des médias à 7h le matin, le confinement prévu par le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour les enfants dont les parents n'avaient pas de moyens de garde (une dizaine le jeudi 26 et une trentaine le vendredi 27).

Pour permettre l'accueil des enfants dans les écoles le lundi 30 septembre, voici quelques précisions quant aux moyens mis en œuvre par la commune :

- Dès le vendredi 27 septembre, les fenêtres, les appuis de fenêtres et les jeux extérieurs ont été nettoyés
- La cour a été nettoyée au jet d'eau dès l'arrivée des agents du service technique et avant l'arrivée des enfants le lundi 30 septembre
- Le bac à sable de l'école maternelle était bâché les jeudi 26 et vendredi 27. La bâche a été nettoyée le lundi 30 avant l'arrivée des enfants.
- La salle de la Pépinière a été nettoyée le lundi 30 septembre, comme tous les lundis à l'accoutumée. Les enseignants, s'ils l'ont souhaité, ont donc eu la possibilité de poursuivre leurs activités sportives. Par mesures de précaution, il leur a été demandé d'éviter les activités en extérieur sur le terrain multisports.

Le nettoyage s'est déroulé conformément aux préconisations des services de l'État (lavage à l'eau, pas de haute pression, etc.)

- Balisage des espaces verts dans la cour de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Demande d'une confirmation à la Société Convivio attestant de la provenance de leur produit en dehors des 112 communes listées par la Préfecture. Le prestataire confirme que, depuis l'incendie, il a pris la décision de ne plus acheter de produits locaux. Les repas préparés avec des aliments surgelés dans le cadre des mesures de précaution prises ont été servis les lundi 30 septembre et mardi 1^{er} octobre. Les jeudi 26 et vendredi 27 septembre, le cuisinier a utilisé les produits frais et bio de sa dernière commande (livrée juste avant l'incendie), et, à compter du jeudi 3 octobre, des produits frais de régions non sinistrées ont été réintroduits pour la préparation des repas.

Par ailleurs,

- Les informations officielles émanant de la Préfecture, de l'ATMO Normandie et de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont été relayées sur le site Internet de la commune, et le sont encore.
- Madame le Maire s'est tenue à la disposition de tous les habitants et a personnellement répondu aux interrogations de chacun dans la mesure de ses possibilités et de sa connaissance de la situation.
- Un cahier de doléances a été ouvert en mairie le vendredi 11 octobre pour recueillir les témoignages, photos ou questionnements, cahier qui sera adressé à Monsieur le Préfet.
- La commune a porté plainte contre X le 17 octobre 2019 auprès de Monsieur le Procureur Général du Tribunal de Grande Instance de Rouen.

Sylvaine SANTO informe qu'une nouvelle convention a été signée avec la commune de Préaux concernant les conditions d'inscription des enfants de Roncherolles à l'accueil de loisirs sans hébergement. Les Préautais sont prioritaires. Les Roncherollais seront acceptés selon les places disponibles avec une période d'inscription distincte de celle des Préautais.

Le cheminement piétons, route de Darnétal du Haut de la Côte à la rue de Bimare est réalisé dans le cadre des projets territoriaux de la Métropole Rouen Normandie. Ce projet fait partie d'une proposition de liaisons dédiées à la randonnée faite par les élus de Roncherolles-sur-le-Vivier, Darnétal, Fontaine-sous-Préaux et Saint-Martin-du-Vivier et créant un maillage entre ces communes.

Cette réalisation permet de répondre à la dangerosité de l'entrée du village, à chaque fois signalée lors des « rencontre avec les habitants ».

Ce projet a été présenté aux riverains le 17 octobre dernier. Les travaux commenceront jeudi 14 novembre 2019.

A - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - José DELAMARE :

Versement à la coopérative des collèges de Darnétal dans le cadre de l'entente intercommunale

Dans le cadre de l'entente intercommunale des collèges et comme prévu au budget 2019, José DELAMARE propose le versement à la coopérative scolaire de chaque collège de Darnétal.

Collège Rousseau : 750.00 €

Collège Chartier : 750.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) du 24 septembre 2019

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 24 septembre 2019 ;

Vu le rapport de présentation de la CLETC ;

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le transfert de charges lié aux extensions des réseaux électriques, nouvelle charge de la Métropole lié aux transferts de compétence pour les Métropoles;

Considérant que le Conseil de la Métropole en date du 12 mars 2018 a déclaré d'intérêt métropolitain l'Ecole Supérieur d'Art et de Design Le Havre-Rouen et qu'il convient de corriger le transfert de charges adopté par la CLETC le 2 juillet 2018 sur les espaces verts ;

Considérant que de nouvelles informations financières ont été transmises et étudiées par la CLETC sur le transfert de compétence voirie et qu'il convient de corriger ce transfert dans les conditions arrêtées par la CLETC du 6 juillet 2015 ;

Considérant qu'il revient à la CLETC d'arrêter les méthodes d'évaluation et les montants transférés entre les communes et la Métropole ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC du 24 septembre 2019 joint en annexe.

ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 4 : La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO

Participation financière - fonds d'aide aux jeunes 2019

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

Les aides sont accordées suite à l'avis de deux Comités Locaux d'Attribution territoriaux, organisées par les Missions Locales auxquelles la gestion du FAJ a été confiée.

Ces fonds financent notamment :

- Un hébergement d'urgence ou temporaire dans le cadre d'une prise d'emploi ou d'une décohabitation,
- Une formation au permis de conduire nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel,
- Une tenue indispensable pour suivre une formation,
- D'autres actions accompagnant leur insertion professionnelle.

En complément du financement de la Métropole, la réglementation permet aux autres collectivités territoriales volontaires, d'abonder le FAJ.

Madame le Maire propose de participer au financement du FAJ.

Nombre d'habitants : $1099 \times 0.23 = 252.77 \text{ €}$

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Gilbert DECOODT

Demande de subvention - FAA travaux bâtiments communaux - Métropole Rouen Normandie

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « petites communes », Gilbert Decoodt présente le montage financier pour les investissements suivants :

Travaux à la salle polyvalente :

- Montant des travaux HT : 1500.00 €

Travaux dans un logement communal :

- Montant des travaux HT : 1300.00 €

Travaux aux ateliers municipaux :

- Montant des travaux HT : 2160.00 €

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des Conseillers municipaux :

Pierre LEBLOND demande des informations sur le passage de la fibre en aérien Lors d'une réunion provoquée par la Métropole Rouen Normandie en octobre 2018, il a été précisé que les opérateurs SFR et Orange sont priés de déployer la fibre avant fin 2020. Si l'objectif de 100% n'est pas atteint à cette date, des pénalités leur seront infligées.

Eva GIGAN explique que 80% des personnes présentes lors de la réunion de présentation de la mutuelle communale proposée par AXA, ont opté pour le contrat. Il est possible de contractualiser jusqu'à la fin de l'année.

Dates à retenir :

Samedi 16 novembre 2019 à 18h30 à la Grange : soirée dictée organisée par le CFA

Samedi 16 novembre 2019 à 18h30 à la Pépinière : Assemblée générale et repas de l'association Moutontond

Mardi 19 novembre 2019 à 10h : PPMS aux écoles (risque : transport matériaux dangereux)

Mardi 19 novembre 2019 à 19h à la Grange : réunion des jardiniers

Samedi 23 novembre 2019 à 14h à la Grange : animation CMJ - projection d'un film

Lundi 25 novembre 2019 à 18h30 en mairie : commission Sociale et Solidaire

Dimanche 1^{er} décembre 2019 à 17h à la Pépinière : « Murder Party » du Réveil roncherollais dans le cadre du Téléthon

Mardi 3 décembre 2019 à 16h30 à la Grange : vente de crêpes organisée par les parents d'élèves

Samedi 7 décembre 2019 : Téléthon selon le programme distribué par le CFA

Samedi 14 décembre 2019 à 14h30 à la Pépinière : Repas de Noël des anciens

Lundi 16 décembre 2019 au restaurant scolaire et à la Pépinière : repas de Noël des écoles, spectacles et cadeaux de Noël pour les enfants des écoles

Mardi 17 décembre 2019 à 18h30 en mairie : Conseil municipal suivi d'un bureau

1^{ère} week-end de janvier : distribution des Ronches

Jeudi 23 janvier 2019 à 19h à la Pépinière : vœux du Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.